

LA PROTECTION SOCIALE EN BELGIQUE

DONNÉES SESPROS 2022



Service public fédéral
Sécurité sociale

.be







En 2022, la fin progressive des principales mesures liées à la crise sanitaire du covid, après plusieurs vagues de résurgence en 2021. Parallèlement, une nouvelle crise autour de l'approvisionnement énergétique a émergé. Celle-ci, marquée par une flambée des prix de l'énergie exacerbée par des événements tels que la guerre en Ukraine, a engendré une inflation atteignant des niveaux inédits depuis des années. L'inflation, qui est restée élevée en 2023, a exercé une pression accrue sur le système socio-économique, pesant continuellement sur la protection sociale. En conséquence, la reprise attendue après la crise sanitaire COVID-19 a été plus complexe qu'anticipé.

Dans ce contexte, la présente édition de la brochure SESPROS offre un aperçu des tendances des dépenses et les recettes liées à la protection sociale en Belgique et en Europe. La première partie examine les données statistiques SESPROS pour la Belgique pour l'année 2022, accompagnée des estimations provisoires pour l'année 2023, établies dans le cadre des « *Early Estimates* » d'Eurostat.

Les dépenses de protection sociale en Belgique ont enregistré une hausse significative en 2022, en grande partie due à l'augmentation des fonctions « *Invalidité* », « *Vieillesse* » et « *Famille* ». Parallèlement, la fonction « *Chômage* » a connu une baisse, liée à la fin de diverses mesures introduites pour faire face à la crise sanitaire et au marché du travail relativement performant. Cette évolution a également influencé les recettes, qui, bien qu'en hausse globale, ont vu une diminution des contributions publiques par rapport à 2021, reflétant la fin de certaines mesures gouvernementales exceptionnelles. Toutefois, de nouvelles initiatives ont été mises en place pour atténuer les effets de la crise énergétique, ce qui a également maintenu le système de sécurité sociale en Belgique sous pression supplémentaire en 2022, comme dans de nombreux autres pays de l'UE.

Selon les premières estimations pour 2023, les dépenses de prestations sociales augmenteraient de 8,24 %. Cette hausse est en partie attribuable au mécanisme d'indexation automatique des prestations sociales en Belgique, qui compense l'inflation élevée. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de prestations tels que le chômage temporaire et le droit passerelle de crise



pour les indépendants, a continué de diminuer, ce qui se traduit par une diminution de 5,38 % pour la fonction « *Chômage* ».

La deuxième partie de cette brochure élargit la perspective en comparant les données belges de l'année 2021 avec celles des autres États membres de l'Union européenne. L'analyse qui y est proposée met en lumière les défis communs des États membres face à la crise sanitaire et fournit un aperçu des tendances rapportées dans le cadre des « *Early Estimates* » susmentionnées.

Cette publication vise à être une source informative et concise sur la protection sociale en Belgique et en Europe, recueillant des données essentielles auprès de nos partenaires pour répondre à nos obligations internationales de rapportage. Nous espérons que cette brochure pourra améliorer la compréhension de la dynamique complexe de la protection sociale entre 2021 et 2023.

Nous vous souhaitons une lecture intéressante.

PRÉAMBULE

Peter Samyn
Président
SPF Sécurité sociale

SOMMAIRE

Préambule	4
Sommaire	6
1. Données de protection sociale de la Belgique en 2022	8
A) Recettes de protection sociale	8
B) Dépenses de protection sociale	10
C) Prestations sociales par risque	11
D) Types de prestations sociales	13
E) Les données statistiques SESPROS de l'année 2023 « EARLY - ESTIMATES »	15
2. Comparaison avec les autres États de l'Union Européenne	16
A) Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne	17
B) Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne	20
C) Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne	22
D) Early estimaties – prestations sociales à la suite des crises de la Covid et de l'énergie	26
Abréviations	30
Liste des tableaux	31
Liste des figures	31
Bibliographie	31
Websites	31

COMMUNITY

1. Données de protection sociale de la Belgique en 2022

Dans cette partie, les recettes et les dépenses de protection sociale en Belgique en 2022 sont présentées, exprimées en millions d'euros, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) et en pourcentage du total des recettes et des dépenses. En 2022, le PIB belge s'élevait à 563,5 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de 57.520,4 millions d'euros par rapport à 2021 (données Eurostat mises à jour le 19/10/2024).

Au niveau des dépenses de protection sociale, le détail des prestations sociales est exposé par risque et par types de prestations sociales, ainsi que les « *Early Estimates* » (ou estimations provisoires) pour l'année 2023.

Il est à noter que, pour l'année 2022, certaines données concernant certains régimes ne nous ont pas été fournies dans le cadre de l'exercice SESPROS ; celles-ci n'ayant pas été estimées. Toutefois, elles ne représentent qu'une part infime dans le total des données.

A) Recettes de protection sociale

Tableau 1 : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2022

	En millions d'euros	En % du PIB	En % du TRS ¹
Contributions Employeurs	62.570,03	11,10	37,84
Contributions Personnes protégées	31.180,95	5,53	18,86
Contributions Publiques	68.172,57	12,10	41,23
Autres recettes	3.412,96	0,61	2,06
Total recettes	165.336,51	29,34	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

Le *tableau 1* montre qu'en 2022, une part significative des revenus de la protection sociale provenait du gouvernement, soit 41,23 % du TRS². Le pourcentage des recettes de protection sociale en 2022 est moins élevé que celui en 2021, qui représentait 43,66 % du total des recettes sociales (TRS). Ce qui s'explique par la suppression des mesures corona qui avaient été instaurées pendant la crise sanitaire. Cependant, malgré cette diminution, les contributions

¹ TRS : Total des recettes sociales

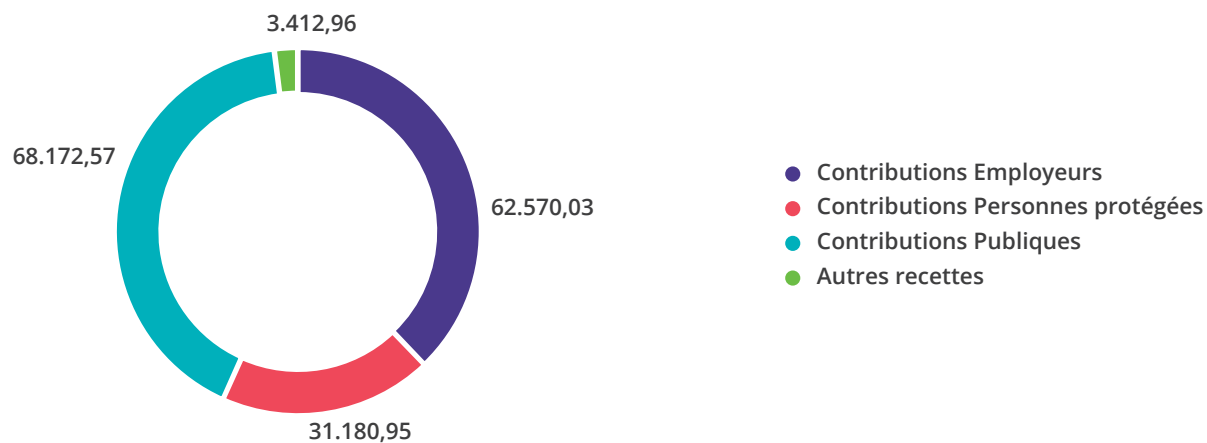
² Source : Eurostat

publiques n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire. En effet, des mesures ont été prises en 2022 pour lutter contre la crise énergétique, maintenant les dépenses publiques à un niveau relativement élevé.

Les contributions des employeurs et des personnes protégées représentaient ensemble 56,70 % du financement de la protection sociale en Belgique (37,84 % pour les employeurs et 18,86 % pour les personnes protégées). Les autres recettes, quant à elle, représentaient 2,06 % des recettes de la protection sociale.

La *figure 1* représente la répartition des recettes de protection sociale en 2022 en millions d'euros, dont les montants sont repris dans le tableau 1.

Figure 1 : Répartition des recettes de protection sociale en 2022 (en millions d'euros)



Source : SPF Sécurité sociale

B) Dépenses de protection sociale

Tableau 2 : Dépenses de protection sociale de la Belgique en 2022

	En millions d'euros	En % du PIB	En % du TDS ³
Prestations sociales	153.166,76	27,18	95,19
Dépenses de fonctionnement	5.797,43	1,03	3,60
Autres dépenses	1.940,85	0,34	1,21
Total dépenses	160.905,04	28,55	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

Le *tableau 2* montre que les prestations sociales représentaient la partie la plus importante des dépenses de protection sociale en 2022, soit 95,19 % du total des dépenses sociales (TDS). Les dépenses de fonctionnement et autres dépenses, quant à elles, représentaient respectivement 3,60 % et 1,21 % du total des dépenses.

La répartition des différents types de dépenses dans le total des dépenses sociales est restée relativement stable par rapport aux années antérieures.

En 2022, bien que les dépenses de protection sociale aient augmenté en termes nominaux par rapport à 2021 (152,46 milliards d'euros), leur poids global par rapport au PIB a diminué, passant de 30,00 % en 2021 à 28,55 % en 2022. Cette diminution s'explique par le fait que la croissance économique a été plus importante que celles des dépenses de protection sociale en 2022.

³ TDS : Total des dépenses sociales

C) Prestations sociales par risque

Tableau 3 : Montants des prestations sociales par risque en 2022

Risques	En millions d'euros	En % du PIB	En % du TPS ⁴
Maladie	42.911,09	7,61	28,02
Invalidité	15.020,83	2,67	9,81
Vieillesse	63.527,71	11,27	41,48
Survie	8.453,45	1,50	5,52
Famille	11.402,42	2,02	7,44
Chômage	5.845,27	1,04	3,82
Logement	1.284,86	0,23	0,84
Exclusion sociale	4.721,12	0,84	3,08
Total	153.166,76	27,18	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

Le *tableau 3* montre que les fonctions « *Vieillesse* » et « *Maladie/Soins de santé* » représentent les principaux postes des dépenses en matière de prestations sociales. En 2022, elles représentaient respectivement 41,48 % et 28,02 % du total des dépenses de prestations sociales. La part de la fonction « *Vieillesse* » en 2022 a fortement augmenté par rapport à 2021, passant de 39,54 % à 41,48 %. Cette augmentation peut être principalement attribuée au vieillissement de la population et à l'indexation automatique⁵ de 2 % appliquée aux pensions, notamment, lorsque l'indice pivot est dépassé, mais aussi aux changements proportionnels dus à la réduction des mesures liées au COVID, qui ont principalement affecté d'autres fonctions (« *Maladie/Soins de santé* » et « *Chômage* »).

En 2022, les dépenses ont augmenté pour toutes les fonctions, à l'exception de la fonction « *Chômage* ». En effet, par rapport à 2021, la part de cette fonction a fortement baissé en 2022, passant de 6,69 % à 3,82 %. Cette baisse peut être expliquée par deux facteurs principaux : la réduction significative du chômage temporaire, qui a été initialement créé en réponse à la crise sanitaire et maintenu pendant la crise énergétique, et la croissance de l'emploi en 2022.

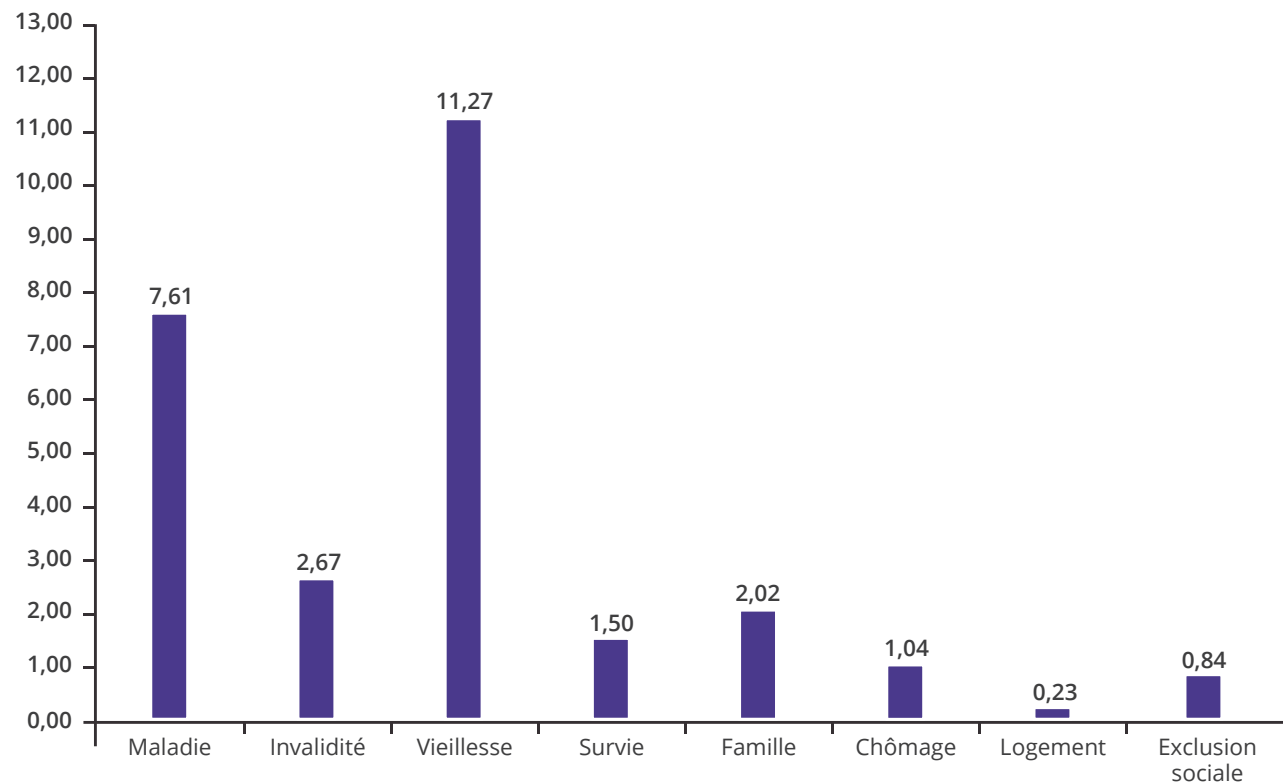
L'importance en termes relatifs des autres prestations sociales reste similaire à celle des années précédentes.

⁴ TPS : Total des prestations sociales

⁵ L'indexation automatique basée sur l'indice pivot, un indicateur clé des prix à la consommation, joue un rôle crucial dans l'ajustement périodique des prestations sociales en Belgique. Lorsque l'indice pivot est franchi au cours d'un mois donné, les prestations sociales augmentent automatiquement de 2 % le mois suivant



Figure 2 : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2022



Source : SPF Sécurité sociale

La figure 2 représente les huit risques sociaux (fonctions) classés selon la méthodologie SESPROS, exprimés en pourcentage du PIB. Les fonctions « Logement » et « Exclusion sociale » obtenaient les pourcentages les plus faibles en 2022, soit respectivement 0,23 % et 0,84 % du PIB. En revanche, les fonctions « Vieillesse » et « Maladie/Soins de santé » représentaient les pourcentages les plus élevés, soit respectivement 11,27 % et 7,61 % du PIB.

D) Types de prestations sociales

Pour rappel : Selon la méthodologie SESPROS, les prestations sociales se classent selon deux types de prestations : les prestations en espèces et les prestations en nature.

- **Une prestation en espèces** est une prestation qui est versée en espèces et qui n'exige pas de preuve des dépenses effectives du bénéficiaire. Par exemple, les congés payés de maladie, les paiements des pensions de vieillesse, etc.
- **Une prestation en nature** est une prestation accordée sous forme de biens ou de services. Par exemple, les remboursements de l'assurance 'soins de santé' belge, les aides pour l'assistance dans les tâches de la vie quotidienne des personnes âgées, les aides pour le logement, etc.

Tableau 4 : Prestations en espèces et en nature en 2022

Risques	Prestations en espèces (en millions d'euros)	Prestations en espèces en % du TPS	Prestations en nature (en millions d'euros)	Prestations en nature en % du TPS
Maladie	5.508,01	3,60	37.403,07	24,42
Invalidité	11.795,66	7,70	3.225,17	2,11
Vieillesse	57.977,10	37,85	5.550,61	3,62
Survie	8.429,93	5,50	23,52	0,02
Famille	9.093,16	5,94	2.309,26	1,51
Chômage	5.833,80	3,81	11,47	0,01
Logement	0,00	0,00	1.284,86	0,84
Exclusion sociale	2.466,94	1,61	2.254,19	1,47
Total	101.104,60	66,01	52.062,16	33,99

Source : SPF Sécurité sociale

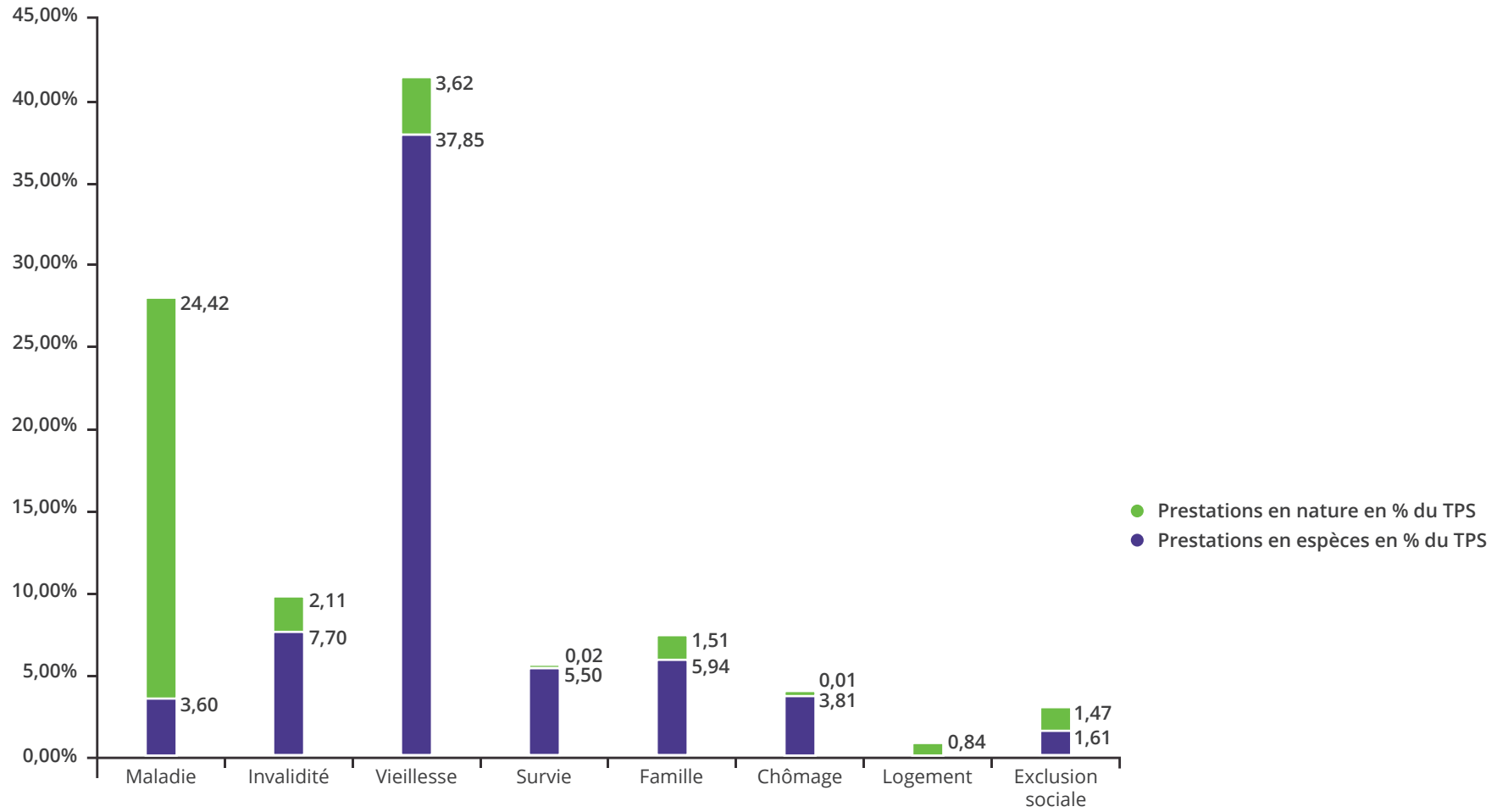
En Belgique, les prestations sociales sont principalement considérées comme des prestations en espèces. En 2022, celles-ci représentaient 66,01 % de l'ensemble des prestations de protection sociale (dont 37,85% pour la fonction « Vieillesse » ; 7,70 % pour la fonction « Invalidité » et 20,45 % pour l'ensemble des autres prestations en espèces). Les prestations en nature, quant à elles, représentaient 33,99 % du total des prestations sociales, dont 24,42 % pour la fonction « Maladie/Soins de santé » et 9,57 % pour l'ensemble des autres prestations en nature.

Le rapport entre les prestations en espèces et les prestations en nature reste relativement stable en 2022 par rapport aux années précédentes.

La figure 3 représente la part des prestations en espèces et en nature en pourcentage du total des dépenses de prestations sociales en 2022.



Figure 3 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations sociales) en 2022



Source : SPF Sécurité sociale

E) Les données statistiques SESPROS de l'année 2023 « Early estimates »

Pour l'année de référence 2023, plusieurs États membres de l'Union européenne (UE) réalisent, dans le cadre du rapportage des statistiques SESPROS, de nouveau un exercice intitulé « *Early estimates* ». Celui-ci est réalisé sur base volontaire par les États membres, dont la Belgique, et consiste à fournir les estimations provisoires des données sur le total des dépenses de prestations sociales pour chacune des huit fonctions, à un niveau agrégé. Celles-ci ne contiennent donc pas le même niveau de détail que celui couvert par l'exercice obligatoire du système central de SESPROS. Cependant, elles présentent l'avantage d'être disponibles presque un an plus tôt que les données régulières et fournissent donc une première indication sur l'évolution des dépenses de prestations sociales, avec une certaine marge d'incertitude.

Tableau 5 : Prestations sociales de 2018 à 2023 (en millions d'euros)

Risques	2018	2019	2020	2021	2022	Early estimates 2023	Variation 2023 - 2022
Maladie	33.934,16	35.710,57	38.159,82	41.542,32	42.911,09	46.554,73	8,49%
Invalidité	11.283,64	12.124,13	12.651,33	13.363,93	15.020,83	16.496,76	9,83%
Vieillesse	50.807,43	52.831,85	55.999,93	57.449,79	63.527,71	69.635,80	9,61%
Survie	7.914,09	8.433,62	7.944,29	7.921,39	8.453,45	9.024,01	6,75%
Famille	9.388,55	9.882,15	10.565,32	10.696,52	11.402,42	12.389,68	8,66%
Chômage	8.068,71	7.162,34	13.048,94	9.720,08	5.845,27	5.531,05	-5,38%
Logement	1.053,90	1.125,54	1.076,64	1.177,52	1.284,86	1.309,82	1,94%
Exclusion sociale	3.254,14	3.392,34	4.433,77	3.421,32	4.721,12	4.844,47	2,61%
Total	125.704,62	130.662,54	143.880,04	145.292,86	153.166,76	165.786,30	8,24%

Source : SPF Sécurité sociale

Le *tableau 5* indique une estimation d'augmentation nominale de 8,24 % des prestations sociales en 2023 par rapport à 2022. Cette augmentation est largement due aux conséquences de l'inflation élevée de l'année 2022 et dans les premiers mois de 2023.

Les estimations pour 2023 indiquent une augmentation substantielle des prestations des fonctions « *Invalidité* », « *Vieillesse* » et « *Survie* », de 9,83 %, 9,61 % et 6,75 % respectivement. Comme pour l'année 2022, cette augmentation significative s'explique principalement par l'inflation et l'indexation automatique de 2 % appliquée aux pensions, aux prestations d'invalidité et aux autres prestations sociales lorsque l'indice pivot est dépassé, et nous reportons également les effets de la forte inflation de 2022 en 2023.



Les estimations pour 2023 suggèrent également une augmentation des prestations de la fonction « *Famille* », de 8,66 %. Les indexations automatiques des allocations familiales en 2022 et 2023 ont joué un rôle important dans cette hausse, dans deux régions, à savoir la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Là encore, l'indexation automatique des allocations familiales a joué un rôle important dans cette augmentation dans deux régions, à savoir la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, la Région flamande n'a pas mis en place un système d'indexation automatique des allocations familiales, mais a pris d'autres initiatives pour faire face à l'inflation. Pour compenser l'inflation, il a été décidé d'appliquer une indexation annuelle de 2 % à partir du 1^{er} septembre 2023, comme en 2022.

Les estimations indiquent que les dépenses de la fonction « *Chômage* » continueront de diminuer en 2023 par rapport à 2022. Pareillement à la diminution de 2022, celle de 2023 peut être expliquée par deux facteurs : la réduction significative du chômage temporaire, qui a été initialement créé en réponse à la crise sanitaire et maintenu pendant la crise énergétique, et la croissance de l'emploi en 2023, qui a contribué à la baisse du chômage global.

2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne

Dans ce chapitre, nous vous exposons les chiffres clés fournis par les États membres à Eurostat, lesquels portent sur l'année 2021.

Pour la Belgique, nous avons utilisé les données les plus récentes disponibles, tandis que pour les autres pays, nous avons recouru aux données les plus récentes publiées par Eurostat au moment de la rédaction de cette brochure (données extraites de la base de données d'Eurostat le 7 novembre 2024).

Il est essentiel de souligner que les chiffres présentés sont des données brutes, excluant ainsi tout ajustement pour les déductions fiscales ou autres prélèvements obligatoires dus par les bénéficiaires. Cette absence d'ajustements nécessite une certaine prudence lors de la comparaison des niveaux entre les États membres.

Les prestations de protection sociale versées aux bénéficiaires peuvent prendre de nombreuses formes. Dans le cadre de SESPROS, seules les catégories de prestations suivantes sont retenues :

- paiements en espèces aux personnes protégées ;
- remboursement des dépenses faites par les personnes protégées ;
- biens et services fournis directement aux personnes protégées.

Il s'agit donc d'avantages directs dans la mesure où ils impliquent une augmentation directe du revenu disponible des bénéficiaires.

A) Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne

Pour des raisons de lisibilité, nous ne présentons pas les informations sur l'ensemble des pays pour lesquels les statistiques de protection sociale sont disponibles. Nous nous limitons à une sélection parmi ces pays.

Les informations complètes peuvent être consultées sur le site d'Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>).

Tableau 6 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes (TRS) en 2021

	Contributions Employeurs		Contributions Personnes protégées		Contributions Publiques		Autres recettes		Total	
	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En millions d'euros
EU27	10,32	33,77	6,33	20,72	12,96	42,40	0,95	3,11	30,56	4.507.124,59
BE	11,13	35,84	5,73	18,46	13,56	43,66	0,64	2,04	31,06	157.817,08
DK	4,01	11,39	2,77	7,86	27,17	77,15	1,27	3,61	35,22	121.579,21
DE	10,89	33,39	9,71	29,77	11,42	35,02	0,59	1,82	32,60	1.198.706,75
IE	3,33	24,39	1,69	12,40	8,39	61,40	0,25	1,82	13,67	61.394,91
ES	11,26	40,77	3,10	11,23	12,70	45,97	0,56	2,03	27,63	341.330,86
FR	12,92	36,55	5,63	15,94	15,88	44,91	0,92	2,61	35,36	886.792,60
IT	10,81	33,52	4,57	14,17	16,37	50,74	0,50	1,56	32,25	594.298,00
LU	6,24	26,86	5,71	24,57	10,61	45,63	0,68	2,95	23,25	16.822,90
NL	9,97	28,93	9,63	27,94	10,40	30,15	4,47	12,98	34,47	307.355,00
FI	9,78	30,59	4,87	15,22	15,74	49,20	1,60	5,00	31,99	79.572,83
SE	11,60	38,57	2,72	9,05	15,20	50,53	0,56	1,86	30,09	162.052,23

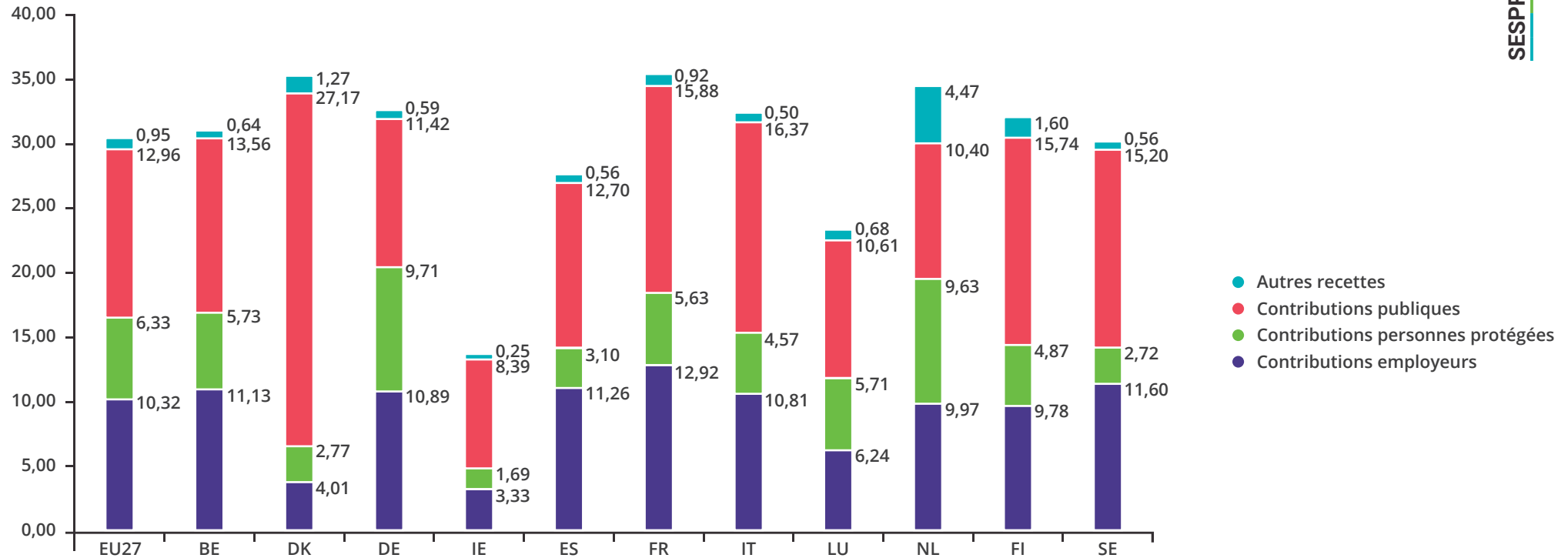
Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

En 2021, les contributions sociales, c'est-à-dire les contributions sociales à charge des employeurs et les contributions à charges des personnes protégées, étaient la principale source de financement de la protection sociale dans l'UE, représentant 54,49 % du revenu total de l'UE27. En Belgique, les contributions sociales à charge des employeurs sont supérieures à la moyenne de l'UE : 35,84 % des recettes sociales totales pour la Belgique contre 33,77 % pour l'UE27. En ce qui concerne les contributions des personnes protégées, les chiffres pour la Belgique sont inférieurs à la moyenne européenne (18,46 % pour la Belgique contre 20,72 % des recettes totales de la protection sociale pour l'UE27).

Les contributions publiques de la Belgique étaient supérieures à la moyenne de l'UE en 2021 (43,66 % pour la Belgique contre 42,40 % des recettes totales de la protection sociale pour l'UE27). Bien que les contributions publiques restent nettement plus élevées qu'avant la crise sanitaire, elles sont moins élevées qu'en 2020, où elles représentaient 45,42 % du total des recettes sociales pour la Belgique. Cette tendance n'est pas exclusivement belge; dans la plupart des pays, les contributions publiques ont diminué en raison du déclin progressif de la crise sanitaire, lorsque diverses mesures de protection étaient financées par des contributions publiques.

Par ailleurs, il est évident que l'organisation de la protection sociale dans les différents pays influence la structure des revenus dans ces pays. Ainsi, les contributions publiques seront plus élevées dans les pays à tendance de systèmes universels que dans les pays dotés de systèmes d'assurance.

Figure 4 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2021 dans l'UE

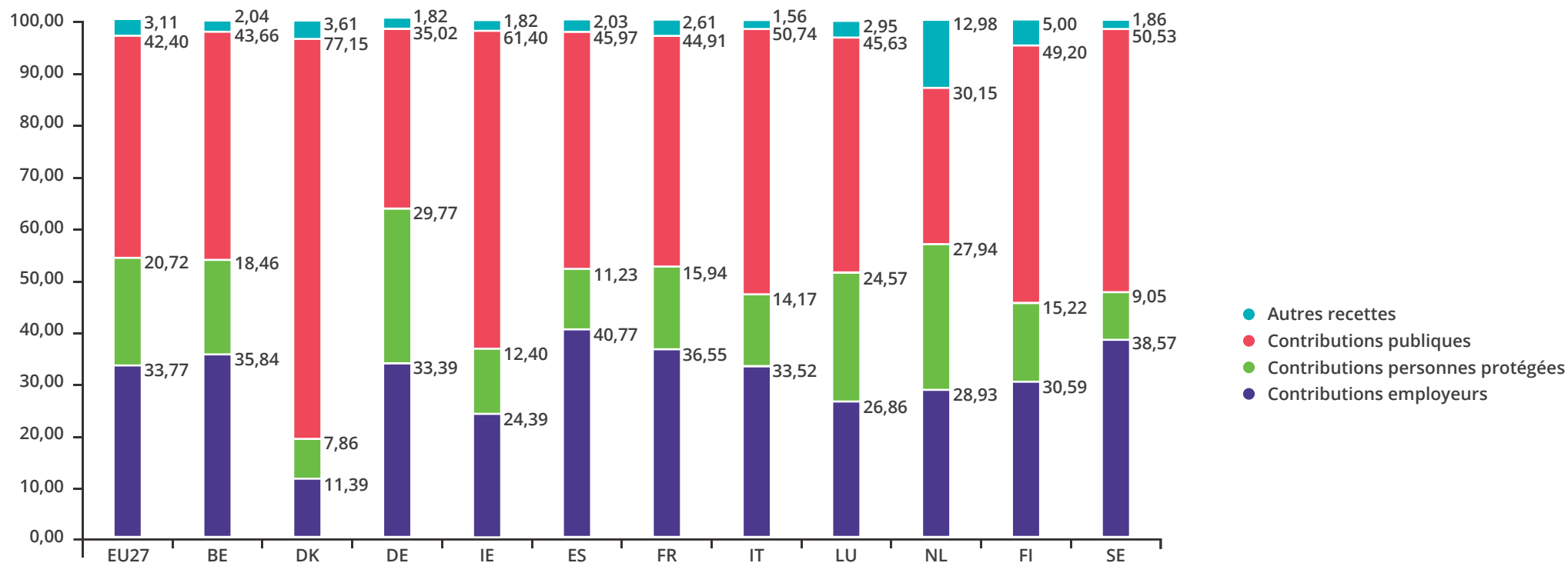


Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

La figure 4 offre une perspective comparative double sur les recettes de protection sociale dans l'Union européenne. D'une part, elle met en lumière la répartition relative des sources de financement de la protection sociale dans chaque pays et d'autre part, elle montre l'importance relative de la charge financière de la protection sociale sur l'économie de chaque pays étudié. L'analyse montre que la moyenne européenne consacre plus de 30 % de son PIB au financement de la protection sociale en 2021, une tendance observée dans la plupart des pays sélectionnés, à l'exception de l'Espagne, du Luxembourg et surtout de l'Irlande, qui consacre moins de 15 % de son PIB au financement de la protection sociale. La France, le Danemark et les Pays-Bas prennent la tête avec respectivement 35,36 %, 35,22 % et 34,47 % du PIB. Toutefois, il est important de noter que si certains pays affichent un financement similaire de la protection sociale, cela ne reflète pas nécessairement un profil de financement similaire, comme nous le verrons dans la figure suivante.



Figure 5 : Répartition des recettes de protection sociale en % du TRS en 2021 en UE



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

La figure 5 indique que les parts des contributions publiques et contributions des employeurs constituent les parts les plus importantes des recettes de la protection sociale. La figure 5 met en évidence des tendances dans les modes de financement des systèmes de protection sociale, qui peuvent être influencés par des caractéristiques des modèles Bismarckien et Beveridgien. Les pays du Nord, tels que le Danemark, la Suède et la Finlande, se rapprochent d'un modèle universel où les contributions publiques jouent un rôle prépondérant dans le financement des systèmes de protection sociale. À l'inverse, des pays comme la Belgique illustrent un modèle à dominante assurantielle, fondé sur des cotisations sociales. Toutefois, la distinction reste théorique, car tous les systèmes incluent des mécanismes hybrides.

B) Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne

Le *tableau 7* présente la répartition des dépenses de protection sociale en millions d'euros et en pourcentage du PIB. Cela nous permet d'observer la part de la richesse nationale qui a été redistribuée en matière de protection sociale.

La part représentée par les prestations sociales est pour la plupart des pays de l'UE de l'ordre de 95 % voire plus du total des dépenses sociales.

Tableau 7 : Structure des dépenses de protection sociale en 2021 dans l'UE

	Prestations sociales		Frais de fonctionnement		Autres frais		Dépenses sociales	
	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB
EU27	4.197.600,21	28,46	127.513,61	0,86	60.533,20	0,41	4.385.647,02	29,73
BE	145.292,86	28,60	5.425,15	1,07	1.678,80	0,33	152.396,80	30,00
DK	102.671,66	29,74	4.396,87	1,27	0,00	0,00	107.068,53	31,01
DE	1.108.092,13	30,14	41.401,64	1,13	5.091,53	0,14	1.154.585,31	31,40
IE	57.028,13	12,70	2.023,84	0,45			59.051,97	13,15
ES	337.739,28	27,34	5.462,87	0,44	39,17	0,00	343.241,32	27,78
FR	834.806,07	33,28	30.750,38	1,23	30.489,81	1,22	896.046,26	35,73
IT	560.656,00	30,43	11.469,00	0,62	6.852,00	0,37	578.977,00	31,42
LU	15.591,27	21,55	203,09	0,28	47,60	0,07	15.841,96	21,89
NL	242.665,00	27,22	12.547,00	1,41	13.208,00	1,48	268.420,00	30,11
FI	76.543,37	30,77	1.293,02	0,52	0,00	0,00	77.836,39	31,29
SE	147.969,25	27,47	2.613,61	0,49	0,00	0,00	150.582,86	27,96

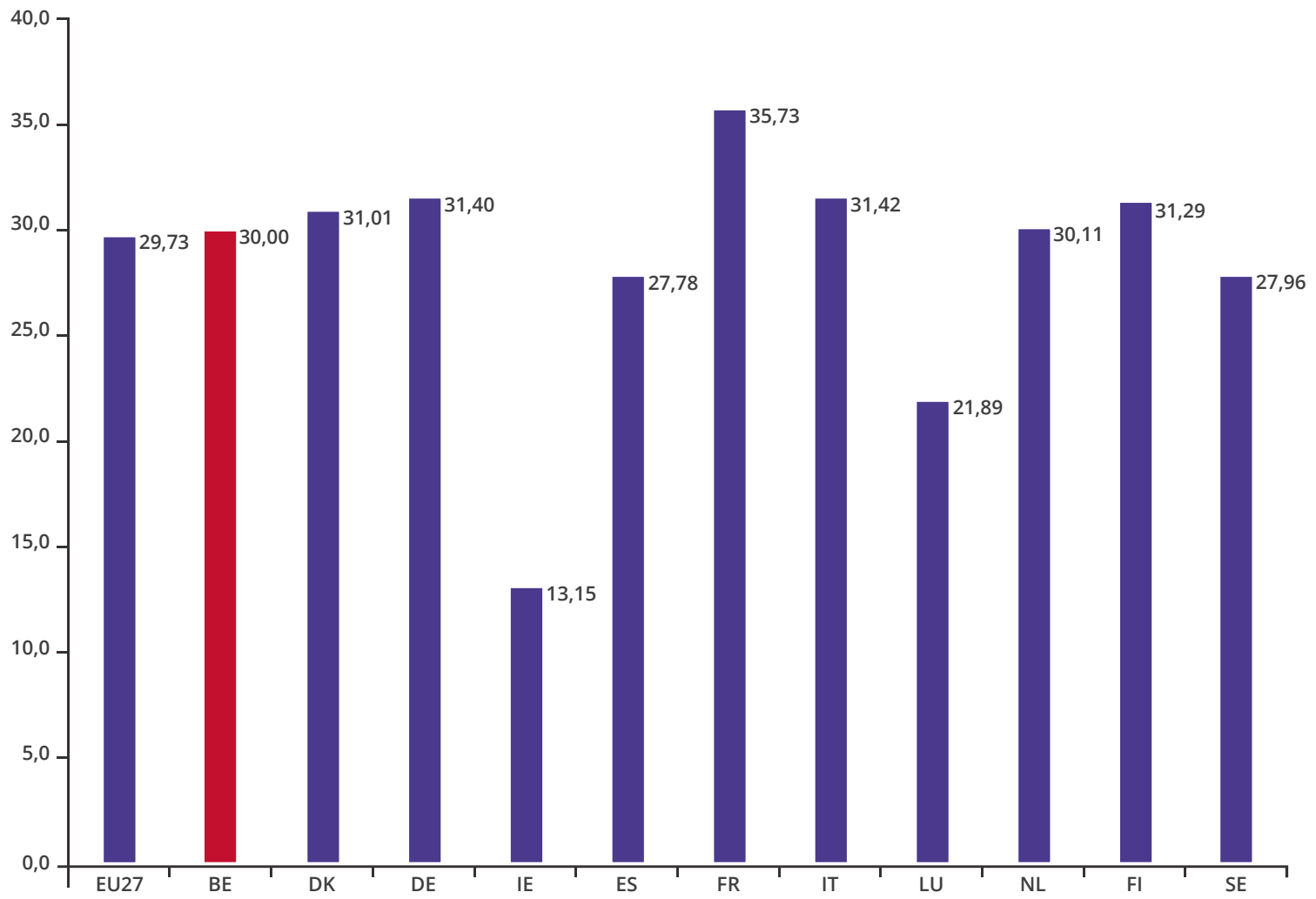
Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

En 2021, les dépenses pour les prestations sociales en pourcentage du PIB ont diminué en moyenne en Europe, passant de 30,20 % du PIB en 2020 à 28,46 % en 2021.

La *figure 6* représente les dépenses de la protection sociale en pourcentage du PIB en 2021 dans l'UE.



Figure 6 : Dépenses de protection sociale en % du PIB en 2021 dans l'UE



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

C) Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne

Pour une meilleure comparaison des données des différents pays, nous utilisons les montants exprimés en pourcentage du PIB. Cela permet de comparer les systèmes de protection sociale proportionnellement sur base de leur richesse nationale.

Tableau 8 : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2021 dans l'UE

	Maladie/ Soins de santé	Invalidité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU27	8,46	1,95	11,32	1,58	2,35	1,69	0,36	0,74
BE	8,18	2,63	11,31	1,56	2,11	1,91	0,23	0,67
DK	7,16	4,89	11,11	0,20	3,15	1,41	0,60	1,21
DE	9,85	2,12	10,72	1,69	3,56	1,52	0,53	0,16
IE	5,22	0,63	3,56	0,31	1,07	1,36	0,48	0,07
ES	7,92	1,70	10,65	2,45	1,53	2,52	0,13	0,44
FR	10,23	2,04	12,78	1,58	2,24	2,40	0,63	1,38
IT	6,99	1,61	14,45	2,56	1,25	1,95	0,04	1,58
LU	5,80	2,46	7,19	1,45	3,19	0,87	0,08	0,52
NL	9,79	2,38	10,32	0,88	1,25	0,73	0,45	1,42
FI	7,12	2,77	13,16	0,75	3,05	2,02	0,90	1,01
SE	7,99	2,44	12,10	0,21	2,80	1,02	0,38	0,53

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

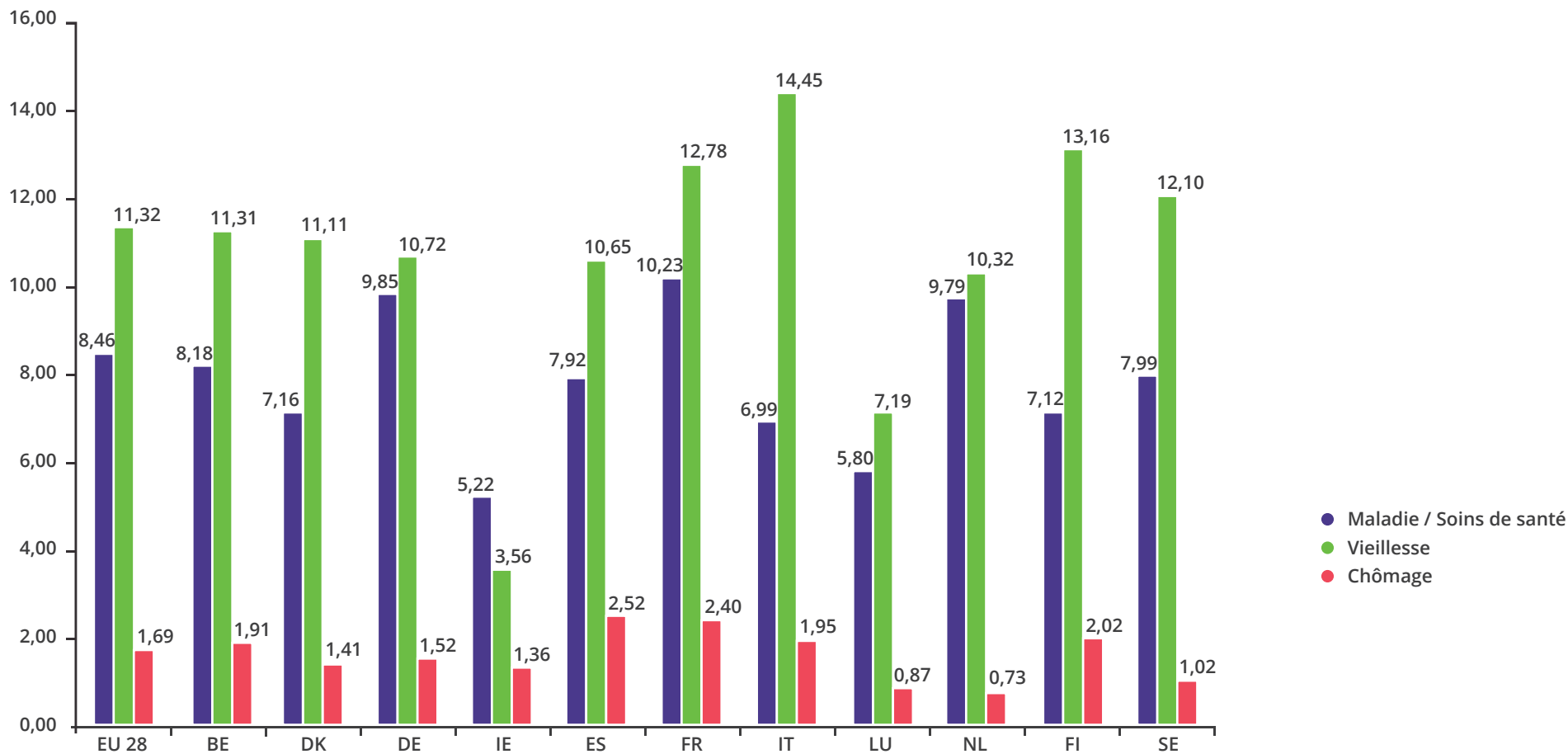
Le *tableau 8* permet de voir le poids représenté par chaque fonction dans les différents États membres de l'Union européenne. En 2021, notre pays se situe en dessous de la moyenne européenne (UE27), sauf pour les fonctions « *Invalidité* » et « *Chômage* ».

Les dépenses pour la fonction « *chômage* » ont diminué pour tous les États membres en 2021. La moyenne européenne est passée de 2,21 % à 1,69 % du PIB. La Belgique, avec 1,91 % du PIB, est au-dessus de la moyenne européenne en 2021. Toutefois, nous remarquons que les dépenses de la fonction chômage en France (2,40 % du PIB) et en Espagne (2,52 % du PIB) sont largement supérieures à la moyenne européenne.

Par ailleurs, les dépenses de la fonction « *Vieillesse* » restent particulièrement élevées en Italie, en France, en Finlande et en Suède en 2021, bien qu'elles aient diminué par rapport à 2020. En Belgique, ces dépenses (11,31 % du PIB) se situent au-dessous de la moyenne européenne de 11,32 % du PIB pour 2021.

La figure 7 représente la répartition de prestations sociales des fonctions « *Maladie/Soins de santé* », « *Vieillesse* » et « *Chômage* » en pourcentage du PIB en 2021 dans l'UE.

Figure 7 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2021 dans l'UE



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Tableau 9 : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2021 dans l'UE

	Maladie/Soins de santé	Invalidité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU27	29,71	6,85	39,78	5,56	8,28	5,95	1,27	2,60
BE	28,59	9,20	39,54	5,45	7,36	6,69	0,81	2,35
DK	24,06	16,44	37,37	0,68	10,61	4,75	2,03	4,06
DE	32,67	7,03	35,56	5,60	11,82	5,06	1,75	0,52
IE	41,13	4,97	28,08	2,43	8,41	10,70	3,75	0,53
ES	28,98	6,22	38,96	8,97	5,59	9,21	0,46	1,60
FR	30,75	6,12	38,40	4,73	6,72	7,22	1,90	4,16
IT	22,98	5,29	47,47	8,43	4,12	6,40	0,13	5,18
LU	26,91	11,40	33,36	6,71	14,83	4,04	0,35	2,42
NL	35,97	8,73	37,92	3,25	4,59	2,68	1,65	5,21
FI	23,12	9,02	42,77	2,43	9,90	6,57	2,92	3,27
SE	29,10	8,89	44,03	0,76	10,20	3,71	1,38	1,94

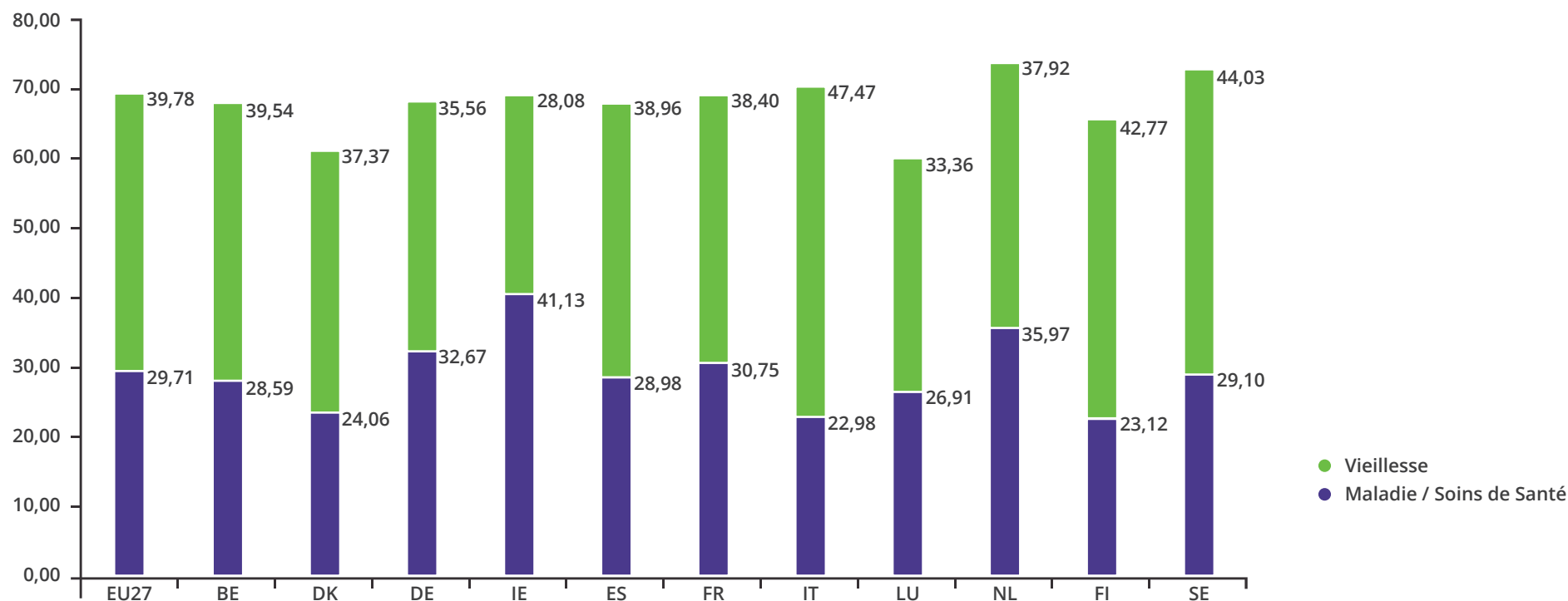
Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Le *tableau 9* permet de voir la part que représente chaque fonction dans le total des prestations sociales. Ce sont les prestations liées à la vieillesse qui représentent la part la plus importante des prestations sociales. Suivent ensuite les prestations de maladie et soins de santé.

Il est à noter pour la moyenne européenne (UE27) que la fonction « *Chômage* » en pourcentage du total des prestations est passée de 7,34 % en 2020 à 5,95 % en 2021. Cependant, ce pourcentage n'a pas encore atteint son niveau d'avant la crise sanitaire. Cette baisse est supposément due à la réduction des mesures liées à la crise sanitaire en 2021, tant en Belgique qu'à l'étranger.



Figure 8 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations en 2021 dans l'UE



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

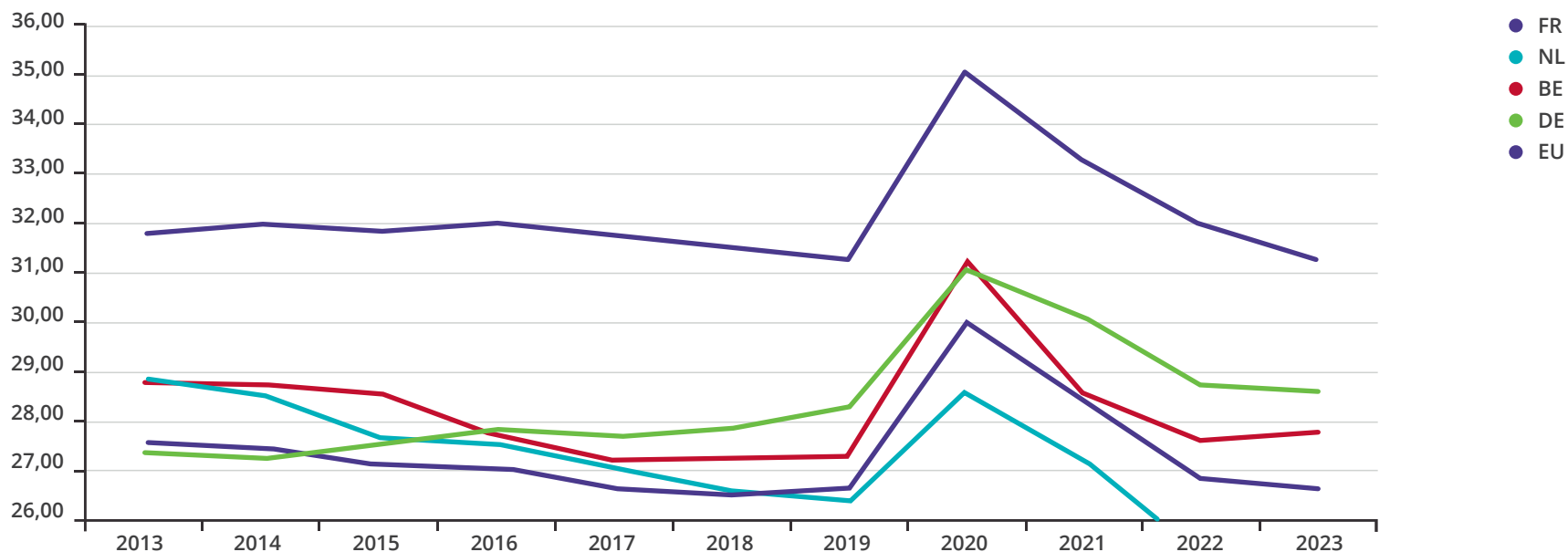
On remarque sur la *figure 8* que les prestations de vieillesse et de maladie /soins de santé représentent plus de la moitié du total des prestations sociales. La moyenne européenne (pour EU27) atteint 69,49 % du total des prestations sociales. Les Pays-Bas et la Suède dépassent les 70 % du TPS, tandis que la Belgique se situe sous la moyenne européenne avec 68,13 %.



D) Early estimates – prestations sociales à la suite des crises de la Covid et de l'énergie

Les 'Early estimates' sont également disponibles pour d'autres pays membres de l'UE⁶. Elles permettent de se faire une idée de la protection sociale à travers les crises sanitaire et énergétique.

Figure 9 : Dépenses de prestations sociales, en % du PIB (2013 – 2023)



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

⁶ Les 'Early estimates' sont organisées dans le cadre d'un 'gentlemens' agreement' entre Eurostat et les pays membres. Elles ne relèvent donc pas des travaux obligatoires dans le cadre de SESPROS, ce qui explique qu'elles ne sont pas disponibles pour l'ensemble des pays

Tableau 10 : Dépenses de prestations sociales, en % du PIB (2013-2023)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
EU27	27,58	27,47	27,17	27,09	26,68	26,52	26,66	30,03	28,46	26,88	26,66
BE	28,80	28,76	28,57	27,73	27,25	27,32	27,30	31,24	28,60	27,64	27,80
DE	27,40	27,27	27,57	27,83	27,72	27,87	28,33	31,07	30,14	28,77	28,61
FR	31,81	32,02	31,87	32,01	31,73	31,48	31,28	35,10	33,28	31,97	31,31
NL	28,87	28,53	27,73	27,56	27,09	26,64	26,39	28,62	27,22	25,35	25,82

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

En 2020, tous les pays affichent une tendance similaire à la hausse des dépenses de prestations sociales en pourcentage du PIB. Toutefois, en 2021 et 2022, tous les pays ont fait état de tendances similaires à la baisse. Bien que les dépenses consacrées aux prestations sociales en pourcentage du PIB aient diminué, dans la plupart des pays, elles restent plus élevées qu'en 2019, c'est-à-dire dans la situation qui prévalait avant la crise sanitaire COVID-19. Cela peut s'expliquer par le fait que des mesures ont été prises en réponse à la crise énergétique, marquée par une forte inflation en 2022. Les exemples de mesures incluent le droit à la transition pour les indépendants et le chômage temporaire pour cause de force majeure causée par la crise énergétique. En 2023, les dépenses augmentent dans notre pays, seul parmi les pays considérés. Le mécanisme d'indexation automatique de nos prestations sociales n'y est certainement pas étranger.

En termes nominaux, cependant, il y a eu une augmentation des dépenses. L'inflation élevée a entraîné une baisse des dépenses pour les services sociaux en pourcentage du PIB, car la hausse des prix a eu un effet plus important sur le dénominateur (PIB) que sur les dépenses pour les services sociaux. Cela explique en partie la baisse des dépenses en termes relatifs, comme c'est également le cas dans notre pays.



Abréviations

EUROSTAT : Office statistique des Communautés européennes

PIB : Produit Intérieur Brut

SESPROS : Système Européen de Statistiques intégrées de la Protection Sociale

SPF : Service Public Fédéral

TDS : Total des dépenses sociales

TPS : Total des prestations sociales

TRS : Total des recettes sociales

EU : Union Européenne

EU27 : Les 27 pays de l'Union Européenne (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Danemark, Suède République Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie et Croatie).

AT : Autriche

BE : Belgique

BG : Bulgarie

CY : Chypre

CZ : République tchèque

HR : Croatie

DE : Allemagne

DK : Danemark

EL : Grèce

ES : Espagne

EE : Estonie

FI : Finlande

FR : France

HU : Hongrie

IE : Irlande

IT : Italie

LV : Lettonie

LT : Lituanie

LU : Luxembourg

MT : Malte

PL : Pologne

PT : Portugal

NL : Pays-Bas

RO : Roumanie

SE : Suède

SK : Slovaquie

SI : Slovénie

UK : Royaume-Uni

Liste des tableaux

Tableau 1 : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2022	08
Tableau 2 : Dépenses de protection sociale de la Belgique en 2022	10
Tableau 3 : Montants des prestations sociales par risque en 2022	11
Tableau 4 : Prestations en espèces et en nature en 2022	13
Tableau 5 : Prestations sociales de 2018 à 2023 (en millions d'euros)	15
Tableau 6 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes (TRS) en 2021	18
Tableau 7 : Structure des dépenses de protection sociale en 2021 dans l'UE	21
Tableau 8 : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2021 dans l'UE	23
Tableau 9 : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2021 dans l'UE	25

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des recettes de protection sociale en 2022 (en millions d'euros)	09
Figure 2 : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2022	12
Figure 3 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations sociales) en 2022	14
Figure 4 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2021 dans l'UE	19
Figure 5 : Répartition des recettes de protection sociale en % du TRS en 2021 en UE	20
Figure 6 : Dépenses de protection sociale en % du PIB en 2021 dans l'UE	22
Figure 7 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2021 dans l'UE	24
Figure 8 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations en 2021 dans l'UE	26
Figure 9 : Dépenses de prestations sociales, en % du PIB (2013 – 2023)	27

Bibliographie

- Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sécurité sociale.
- Manuel Sespros, Eurostat, 2008.

Websites

<http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>
<https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-de-la-protection-sociale/statistiques-de-la-protection-sociale/systeme-europeen-statistiques-protection-sociale>
<https://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/tout-ce-que-vous-avez-toujours-voulu-savoir-sur-la-securite-sociale>
 L'ONEM en 2022 – Volume 2 : indicateurs du marché du travail et évolution des allocations



ORDER

© 2025

SPF Sécurité sociale

Centre administratif Jardin Botanique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 135
1000 Bruxelles
socialsecurity.belgium.be
dgBeSoC-contact@minsoc.fed.be

Dépôt légal version électronique

D 2025/10.770/03

Éditeur responsable

Peter Samyn

Rédaction finale

DG A&M

Réalisation

SPF Sécurité sociale